



TABLEAU RÉCAPITULATIF Protocole d'opération des parcours de golf du Québec

Selon le plan de déconfinement COVID-19

MISE À JOUR – 28 JUIN 2021

Zone verte (LIEN.QUEBEC.CA)

Consignes
générales

Capacité d'accueil : Déterminée par les gestionnaires selon l'application des mesures de distanciation physique.

Gestion de l'achalandage suggérée afin de faciliter le suivi des consignes sanitaires.

Port du masque obligatoire (10 ans et +) à l'**intérieur** seulement.

Maintien des mesures barrières :

- Autant que possible, **la distanciation physique doit être respectée** lors de la pratique d'activités physiques ou sportives extérieure. Les contacts ou rapprochements de courte durée et peu fréquents sont toutefois permis.
- **Lavage des mains et désinfection des surfaces le plus souvent possible.**

Installations sanitaires, **vestiaires, casiers et douches ouverts**. Elles doivent être nettoyées et désinfectées régulièrement dans la journée. Leur accès doit être contrôlé et le nombre de personnes présentes doit être limité afin de respecter une distanciation physique de deux mètres.

Avant et
pendant la ronde

Dans l'intérêt de la santé et sécurité du personnel et des golfeurs, **il est suggéré de maintenir** les mesures suivantes :

- La mise en place d'un mécanisme afin d'éviter de toucher à la tige et au drapeau.
- Le retrait des lave-balles.
- Le retrait des râteliers des fosses de sable.
- Le retrait des tiges sur les verts de pratique.
- La réservation des temps de départ.

Les clubs de golf qui décideraient de ne pas maintenir ces mesures devraient s'assurer de nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces le plus fréquemment possible à chaque journée.

La présence des séparateurs dans les voiturettes motorisées doit être maintenue, sauf si les golfeurs portent le masque.

Zone verte (LIEN.QUEBEC.CA)

<p>Ligues, tournois et compétitions</p>	<p>Tournois et compétitions autorisés dès que la région est en zone verte ou au plus tard le 25 juin. La présence de spectateurs est autorisée. Maximum de 50 personnes sur un même plateau sportif (par trou) à libre accès. Événements corporatifs autorisés en lien avec les mesures sanitaires à respecter selon la zone.</p>
<p>Enseignements, camps et cliniques extérieures</p>	<p>Enseignement et entraînement permis. Maximum de 50 personnes par groupe. Camp de golf, camps de vacances et camps d'entraînement autorisés selon l'ACQ Lien : CLIQUEZ ICI.</p>
<p>Centres de golf intérieurs</p>	<p>Ouvert. Maximum 25 participants. Le couvre-visage est obligatoire dans les lieux publics intérieurs. Respect des mesures du secteur de la restauration et du commerce de détails. Vestiaires ouverts.</p>
<p>Sécurité du personnel</p>	<p>Masque médical recommandé à l'extérieur. Obligatoire à l'intérieur. Mesures habituelles d'hygiène à respecter. Nettoyage et désinfection des surfaces le plus souvent possible. Guide CNESST – milieu sportif Affiche CNESST – milieu sportif</p>
<p>Restaurants, terrasses, bars et cantines.</p>	<p>Terrasses et salles à manger ouvertes tout en respectant les mesures relatives au secteur de la restauration et des bars. Lien (22 juin) : CLIQUEZ ICI</p>
<p>Boutique</p>	<p>Ouverte tout en respectant les mesures du secteur du commerce de détails. Lien : CLIQUEZ ICI</p>
<p>Location d'équipements (voitures et bâtons)</p>	<p>Possibilité de louer de l'équipement (voiturette motorisée, voiturette à main, équipement de golf) si une désinfection est effectuée après chaque utilisation.</p>